AR Prefecture

047-200068948-20231220-DE_128_2023-DE Reçu le 26/12/2023

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 20 DECEMBRE 2023

14- Objet: SIGNATURE DE LA CONVENTION DE RESTAURATION SCOLAIRE ENTRE LE

DEPARTEMENT. LE COLLEGE DE MEZIN ET ALBRET COMMUNAUTE - 2023-2028

N° Ordre: DE-128-2023

Rapporteur: Pascal Boutan, vice-président PEEJ-EMD

Nomenclature : 9.1.1 autres domaines de compétence – petite enfance et jeunesse

L'an deux mille vingt-trois, le 20 décembre à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Feugarolles, après convocation régulière du Président du 13 décembre 2023, et sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Valérie TONIN et M. Michel DAUNES

Bruch: M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse: Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIÉ

Calignac : Mme Stéphanie DAVID Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fieux: M. Joël AREVALILLO

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ÉCHÉVÉRRIA

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : MM Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRES

Le Frechou: M. André APPARITIO

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mme Dominique BOTTÉON et MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABÉRA

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret: M. Henri de COLOMBEL Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu: M. Alain POLO

Nérac: Mmes Ana-Paula BES, Edith BUSQUET et Evelyne CASEROTTO, MM Serge ARNAUNÉ,

Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Marc GELLY, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE

Pompiey: M. Jean-Pierre SUAREZ Poudenas: M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse: M. Pascal LEGENDRE

Saint Pe Saint Simon: M. Michel SABATHIER Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Thierry PLANTÉ Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (4) :

Lavardac: Mme Isabelle SALIS à M. Ludovic BIASOTTO,

Nérac : Mme Laurence BERTHOUMIEU à M. Serge ARNAUNÉ, Mme Stéphanie GARBAY à M. Frédéric

AR Prefecture

047-200068948-20231220-DE_128_2023-DE Reçu le 26/12/2023

SANCHEZ et Mme Mélanie SERRES-SOLANO à M. Nicolas LACOMBE

Membres absents non excusés (3):

Lavardac : M. Georges BARBARA

Le Nomdieu: M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Nérac: M. Patrick GOLFIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIÉ a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 52

Présents: 45 Votants: 49

Absents: 7 - Dont « pour »: 49
- Dont suppléé: 0 - Dont « contre »: 0
- Dont représentés: 4 - Dont abstention: 0

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la compétence Action sociale d'intérêt communautaire – Petite enfance, enfance et jeunesse : création, aménagement et gestion d'établissement et de services d'accueil collectifs (relais d'assistantes maternelles, crèches, micro-crèches, halte garderies, accueils de loisirs sans hébergement, accueil de loisirs périscolaires, maison des jeunes) déclarés d'intérêt communautaire, Prestations de service en matière périscolaire

Vu la décision n°DEC-003-2018 du 15 novembre 2018 concernant la signature d'une convention de restauration scolaire pour l'accueil de loisirs de Mézin pour la période courant de l'année scolaire 2018-2019 à 2022-2023,

Vu la délibération n°5-09-04-C du 29 septembre 2023 de la Commission Permanente du Conseil Départemental du 29 septembre 2023 concernant l'adoption d'une convention de restauration scolaire entre le Département de Lot-et-Garonne, le collège « Armand Fallières » à Mézin et Albret Communauté,

Vu l'avis favorable de la Commission Petite Enfance, Enfance, Jeunesse du 5 décembre 2023,

Considérant que le montant de la dépense sur la durée de la convention ne devrait pas excéder 40 000 € (quarante mille euros),

Exposé des motifs :

Les locaux de l'accueil de loisirs de Mézin ne sont équipés ni pour permettre le réchauffage de repas, ni pour la prise des repas sur place. Dans ces conditions, il a été envisagé une collaboration entre le Département, le collègue de Mézin et Albret Communauté afin de permettre aux enfants et personnels de l'ALSH de Mézin d'accéder au service de restauration du collège de Mézin.

Ainsi, une première convention a été signée le 15 novembre 2018, pour une durée de 5 ans, cadrant les modalités d'usage des locaux, du matériel et la fourniture des repas en période scolaire.

Cette convention est arrivée à son terme, il convient donc de renouveler ce partenariat par une nouvelle convention dont le projet est joint en annexe, pour 5 ans, soit de l'année scolaire 2023-2024 à 2027-2028.

AR Prefecture

047-200068948-20231220-DE_128_2023-DE Reçu le 26/12/2023

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président, Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité

- ▶ D'approuver les termes de la convention, pour une durée de 5 ans à partir de l'année scolaire 2023-2024 concernant la préparation des repas pour l'accueil de loisirs de Mézin, les relations financières, la gestion des personnels, les modalités de fourniture des repas, mise à disposition du matériel et clauses particulières,
- ▶ D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli, Président Jean-Louis Molinié Secrétaire de séance



ALBRET TO ARRANGE TO A

Publication le :

2 6 DEC. 2023